

Sont interdites :

- Toutes formes de violences physiques ou verbales.
- Toute dégradation volontaire des locaux ou du matériel.
- Toute intrusion d'objet dangereux (tranchant, arme) ou portant atteinte à la moralité.
- La présence de consommation d'alcool, de boisson énergisante et de produits illicites est formellement interdite.
- L'achat d'application via la connexion réseau de « la Ruche » est strictement interdit.

Tout manquement à ces règles pourra aboutir à des sanctions et tout dommage pourra faire l'objet d'une obligation de réparation ou de demande de remboursement. Selon la gravité du comportement du jeune le responsable légal pourra être convoqué afin de prendre les mesures nécessaires.

La responsabilité du jeune incombe à ses parents, ou à défaut à son responsable légal, pendant les trajets allers et retours. Le jeune est libre de venir ou de repartir quand il le souhaite durant l'ouverture des locaux.

La direction se réserve le droit en cas de manquement à ce présent règlement de suspendre ou d'annuler une adhésion, dans ce cas aucun remboursement ne pourra être demandé.

Nul n'est censé ignorer les règles.

Ce règlement sera remis à chaque jeune lors de leur inscription.



Structure jeunesse « La Ruche »

les francas



Règlement intérieur

Introduction

Le présent règlement intérieur a pour but d'organiser la vie de groupe dans un climat de confiance, de respect et de coopération indispensable à un bon fonctionnement. Il s'applique à toute personne fréquentant l'espace jeunesse « La Ruche », jeunes, jeunes adultes, familles, animateurs et direction. Les conditions s'appliquent aussi bien aux personnes qu'aux biens. L'accès est libre aux jeunes du territoire, à partir de 11 ans révolus et scolarisé au collège.

Le règlement s'impose dès l'adhésion annuelle. Il doit être daté, signé, avec la mention lu et approuvé par le mineur et le responsable légal. Un exemple peut être remis à la famille.

1. Lieu d'accueil, locaux, matériel

L'accueil se fait dans l'espace jeunesse la Ruche. La structure est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais.

L'espace jeunesse se compose de plusieurs espaces :

- Un bureau pour l'équipe d'animation
- Un lieu de stockage
- Une salle dite de détente où les jeunes peuvent y jouer à la console, faire leurs devoirs ou simplement se poser pour échanger.
- Une pièce de vie où l'on retrouve une cuisine équipée, toutes les informations importantes concernant la vie de la structure.
- Un bâtiment annexe (Salle Acthergal) faisant office de salle de jeu.

Dans cet espace nous retrouvons un coin sanitaire, les jeux vidéo et manettes sont en libre-service quant aux accessoires de jeux de café et de musique, ils sont à demander à l'équipe d'animation. Les jeunes se doivent de respecter le matériel et d'en prendre soin. En cas de perte ou de casse, il est impératif d'informer l'équipe d'animation qui prendra les mesures nécessaires. L'accès et la pratique de cuisine est possible sur demande avec l'obligation d'être encadré par un animateur. La structure dispose d'un accès à internet, les jeunes peuvent bénéficier du wifi pendant les horaires d'ouvertures. En dehors des créneaux de fonctionnement le réseau sera indisponible.

Rappel des objectifs de la Ruche

Les objectifs pédagogiques du projet pédagogique de l'espace jeunesse découlent des orientations de la commune de Vermelles et des Francas du Pas de Calais.

- Développer la personnalité des jeunes en favorisant leur épanouissement. Encourager l'ouverture culturelle des jeunes et favoriser l'accès aux loisirs pour tous. Permettre aux jeunes de sortir hors de leur territoire. Soutenir le temps de parole et d'écoute des jeunes, afin de susciter leur mobilisation et leur développement personnel.
- Eduquer à la citoyenneté, faciliter l'intégration des jeunes dans la société au niveau du jeune / au niveau de la société. Permettre aux jeunes d'exprimer leurs attentes et à faire reconnaître la légitimité de la jeunesse.
- Valoriser le rôle éducatif. Impliquer les parents dans la vie de la structure et de les accompagner dans les problématiques adolescentes. Tout parent peut contacter l'équipe de l'espace jeunesse par courriel : laruche@francas62.fr ou directement dans la structure aux horaires d'ouverture.

2. Le fonctionnement

Les jeunes sont acteurs et décideurs de leurs temps de loisirs, ces derniers doivent être force de propositions pour les animations, les rencontres, sorties, séjour....

A. L'équipe pédagogique est un personnel qualifié et diplômé

B. Modalité de fonctionnement

Temps scolaire : les mercredis et samedis de 13h30 à 18h00.

Temps extra-scolaire : Petites vacances et grandes vacances du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 avec un accueil échelonné de 08h45 à 09h00 et de 13h15 à 13h30.

Lors de sa venue, chaque jeune doit élarger sur une feuille de présence son horaire d'arrivée et de départ.

C. Inscription et règlement

L'adhésion annuelle à l'espace jeunesse « La Ruche » est obligatoire. Celle-ci permet l'utilisation des différents espaces et matériel mis à disposition, ainsi que la participation aux différentes activités sorties et séjours. Pour s'inscrire les jeunes du territoire doivent avoir 11 ans révolus et scolarisé au collège. Le dossier d'inscription est à récupérer directement à l'espace jeunesse.

L'inscription se fait de septembre à août, à tout moment de l'année. Une fois l'inscription arrivée à son terme les familles devront procéder au renouvellement. Il est à noter, que les jeunes peuvent effectuer maximum deux après-midi d'essais (Hors temps de vacances).

3. Droit à l'image Lors de l'inscription les familles donnent ou non à l'espace jeunesse « La Ruche » le droit de réaliser et diffuser (site mairie, affiches, bulletin municipal, réseaux sociaux...) les photos prises lors des temps d'animation, sorties et séjours.

4. Tarifs Les tarifs sont consultables en Mairie ou sur la structure.

5. Activités

Tout jeune dont l'inscription est à jour peut arriver et repartir librement pendant les heures d'ouverture de l'espace jeunesse sans réservation, pour les activités payantes ou spécifiques ainsi que les séjours et chantier jeunes, les réservations sont obligatoires, le nombre de places est limité.

6. Annulation des activités

Toute réservation peut être annulée par mail (laruche@francas62.fr) ou directement auprès de l'équipe d'animation aux heures d'ouverture de la structure jeunes avant les dates limites indiquées sur la fiche d'inscription. Les sorties peuvent être annulées si le nombre d'inscrits minimum n'est pas atteint. Les jeunes et/ou les familles en seront averties et les règlements leurs seront rendus.

7. Santé du jeune et traitements

L'état physique du jeune doit être compatible avec la vie en collectivité et avec les activités spécifiques qui pourraient être organisées. Les familles devront signaler sur la fiche sanitaire lors de l'inscription les informations médicales : allergies, asthme, traitement médical spécifique, Protocole d'Accueil Individualisé et les numéros de téléphone d'urgence. Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé impérativement. Si le jeune suit un traitement médical qui nécessite une prise pendant les horaires de l'espace jeunesse (journée, sorties, séjours...), les familles devront fournir obligatoirement une ordonnance et confier le traitement à un responsable. Le jeune ne doit pas l'avoir avec lui, même en cas d'asthme c'est à l'équipe d'avoir la responsabilité des médicaments et traitements. Tout médicament et traitement sans ordonnance est interdit.

8. Sécurité et Responsabilités

L'espace jeunesse est un lieu d'écoute, d'échange et de partage. Nous y vivons des moments conviviaux autour de diverses activités. Il est impératif que chacun respecte les règles de vie et le vivre ensemble. Ces échanges doivent se passer dans de bonnes conditions, dans le respect, la tolérance et la bienveillance. Aucune discrimination, quelle qu'elle soit (de couleur, de niveau d'étude, d'appartenance à un groupe, une catégorie sociale...), ne sera admise.